

Le Conseil permanent des écrivains (CPE) a pris acte de la démission de deux de ses membres, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et la Ligue des auteurs professionnels (LAP).

Il rappelle que son conseil d'administration, ainsi que ses groupes de travail sont des lieux de partage et d'échange d'informations et de compétences, où la diversité des voix peut et doit s'exprimer.

Il déplore de ce fait l'absence d'implication que la LAP a d'emblée manifestée au sein du CPE ainsi que les propos qu'elle tient publiquement à son encontre sur les réseaux sociaux, visant à discréditer la représentativité et la légitimité du CPE au profit d'autres organismes, dont la Ligue et la Charte.

Le Conseil permanent des écrivains, qui rassemble 16 organisations d'auteurs—représentant plusieurs dizaines de milliers de créateurs, œuvre depuis des décennies pour la défense des auteurs. Il constitue un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre.

Le CPE a notamment négocié et signé avec le Syndicat national de l'édition les accords de 2014 (contrat d'édition à l'ère du numérique) et de 2017 (encadrement des pratiques de « provisions pour retour » et « compensations intertitres »).

Le CPE a organisé en 2018 et 2019 les Etats généraux du livre, à l'origine des réunions régulières de concertation avec les ministères de la Culture et des Affaires sociales.

Le CPE a obtenu une compensation de la hausse de la CSG pour tous les auteurs.

Récemment, le CPE s'est mobilisé, aux côtés d'autres organisations d'auteurs et de plusieurs organismes de gestion collective, pour faire entendre la voix des auteurs dans les débats sur la réforme des retraites. Il a obtenu l'engagement du ministre de la Culture sur la prise en compte des spécificités des activités artistiques dans le futur régime universel de retraite.

Le CPE est intervenu auprès des députés pour soumettre différents amendements au projet de loi de transposition de la Directive relative au droit d'auteur, afin d'y introduire des dispositions visant à améliorer la rémunération des auteurs.

Depuis l'été 2019, le CPE travaille par ailleurs à établir un dialogue serein et constructif avec le Syndicat national de l'édition afin d'améliorer, notamment la transparence et la fréquence des redditions de comptes.

Le CPE, avec l'ensemble des organisations qui le composent, continuera de défendre les intérêts de tous les auteurs, avec professionnalisme et conviction, au travers d'un dialogue ouvert et respectueux avec tous ses interlocuteurs.

Conseil Permanent des écrivains : ADAGP, ATLF, COSE-CALCRE, EAT, LA MAISON DE POÉSIE, PEN CLUB, SACEM, SAIF, SAI, SCAM, SELF, SNAC, SOCIETE DES GENS DE LETTRES, UNPI, UPP, UNION DES POÈTES.

Contact : presidence@conseilpermanentdesecrivains.org